

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-068

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à 20h20, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Henri CELLIER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, René MEASSON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER,

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL à Odile PHILIPPON, René MEASSON à Stéphane VILLARD, Claude TOUILLOUX à Serge TRIOULEYRE, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON, Frédéric PER à Marc COMBETTE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ISOLATION DES BATIMENTS DE L'ECOLE MATERNELLE : AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230914-2023-09-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 23/09/2023

Lors sa séance du 11 mai 2023, le conseil municipal a approuvé l'opération d'isolation des murs extérieurs et de rénovation de la chaufferie de l'école maternelle, pour un montant prévisionnel de travaux de 258 858 € HT.

Lors de la même séance, le conseil municipal avait autorisé le maire à déposer une demande de subvention au titre du fonds vert pour un montant de 207 086 €, soit 80 % du coût de l'opération.

Or, la commune a reçu un arrêté préfectoral en date du 18 août 2023 portant attribution d'une subvention d'un montant de 77 657 €, au titre du fonds vert 2023.

Etant donné l'obtention de cette subvention, il y a lieu de lancer une consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Lancer la procédure de consultation des entreprises par procédure adaptée avec négociation ;
- Signer toutes pièces afférentes à ces marchés et leurs avenants éventuels, dans la limite l'enveloppe financière de 258 858 € HT ;
- Déposer et signer, au nom et pour le compte de la commune, toute déclaration ou demande d'autorisation d'urbanisme afférentes à cette opération.
- Déposer des demandes de subvention auprès du FEDER, Région, Département, SIEL, EPCI et signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 SEPTEMBRE 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD**